

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt deux, le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth.

Absents excusés : ROMATIF Julien, GODET Arnaud.

Date de la convocation : 24 mars 2022

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Vote des taux 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2021, comme suit :

- Foncier Bâti	38.61 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 31 mars 2022

Le Maire,
Serge MERCIER

